



OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

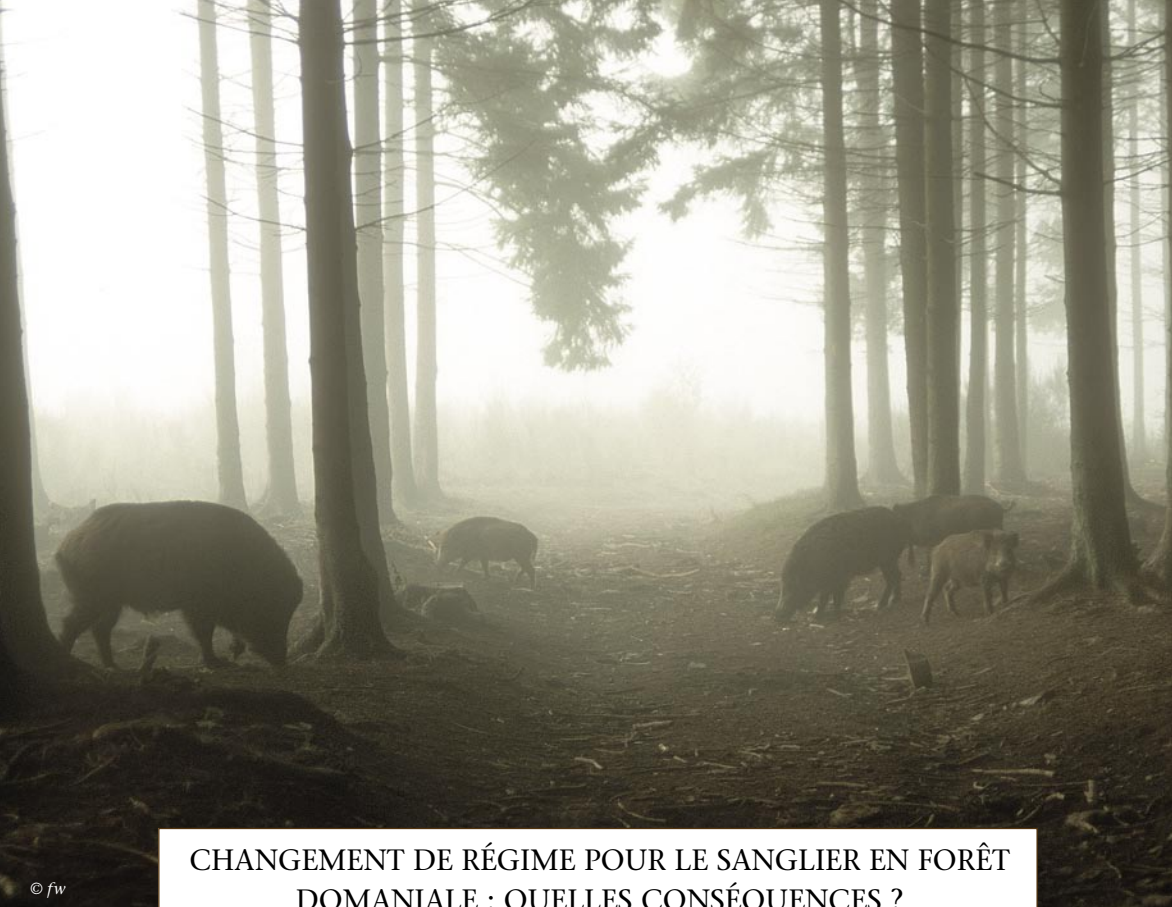
foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



© fw

CHANGEMENT DE RÉGIME POUR LE SANGLIER EN FORÊT DOMANIALE : QUELLES CONSÉQUENCES ?

MICHEL BAILLY – CÉLINE PRÉVOT

Le Ministre Lutgen a pris, dans le courant du mois de janvier, une décision relative au nourrissage dissuasif du sanglier : celui-ci sera interdit sur les territoires de la Région et de l'État dans le cadre de la signature des prochains baux de chasse.

Voilà une simple décision administrative qui a suscité pas mal de réactions : en effet, il s'agit d'une décision ne concernant qu'une seule espèce gibier, pour une pratique très ponctuelle et, en l'occurrence, pour quelque 10 % à peine du territoire. Mais il est vrai que, selon les points de vue, il s'agit d'un précédent préoccupant ou d'un premier pas encourageant. Chacun jugera.

Pour notre part, nous tentons ici un tour de la question qui devrait éclairer l'origine de cette décision.

LE PROBLÈME RENCONTRÉ

L'origine du problème ou, à tout le moins, celle la plus souvent énoncée, consiste en la maîtrise des dégâts occasionnés par

les sangliers dans les cultures jouxtant les territoires de chasse. Ainsi, afin d'éviter que les sangliers n'aillent se nourrir dans ces cultures, un nourrissage dissuasif est autorisé toute l'année*. Des chercheurs de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (France) ont pu en effet démontrer qu'une utilisation raisonnée de cet outil était susceptible de diminuer le temps que passent les sangliers dans les cultures (de 2,5 fois) et de réduire les dégâts aux céréales d'environ 70 %¹⁻². Une utilisation « raisonnée » de l'outil de nourrissage signifie des quantités faibles de céréales (0,7 kg par sanglier et par jour), distribuées quotidiennement sur de longues traînées de plusieurs centaines de mètres, uniquement lors des périodes les plus critiques pour les cultures.

La fonction du nourrissage dissuasif est donc d'occuper le sanglier en forêt. C'est pour cela que les arrêtés du Gouvernement wallon, fixant les conditions de nourrissage du grand gibier, n'autorisent les distributions que par traînées de 10 mètres de large et au moins 200 mètres de long. Notons également que, dès qu'il est débuté, le nourrissage doit perdurer toute l'année.

Cependant, ce que l'on constate, semble-t-il, c'est une utilisation exagérée de cette possibilité de nourrissage tant au niveau des quantités que des périodes de mise en application : ainsi, on relèverait fréquemment des quantités trop importantes, mal réparties et durant des périodes où les dégâts aux cultures ne sont pas nécessairement les plus graves, à savoir du 1^{er} octobre au 31 décembre.

* Arrêtés du Gouvernement wallon du 17 juillet 1997 et 28 mai 2003.

Ces exagérations sont susceptibles d'engendrer des effets indirects non négligeables. Ce sont ceux-ci qui ont probablement conduit le Ministre à prendre cette décision.

Parmi ces effets potentiels, citons :

- des effets comportementaux sur l'espèce sanglier ;
- une augmentation des populations ;
- des distorsions dans la répartition des populations au sein des territoires de chasse ;
- des conséquences sur d'autres espèces, gibier ou non.

EFFETS BIOLOGIQUES SUR LES SANGLIERS

Sédentarisation

Le fait de nourrir aux mêmes endroits et de manière régulière risque d'avoir comme conséquence de fixer les sangliers sur une partie de massif (ou un territoire de chasse donné). En effet, ces animaux, susceptibles de circuler sur des centaines, voire des milliers d'hectares, vont réduire considérablement leur domaine vital pour le centrer sur un ou deux points de nourrissage. Cela leur permet en outre de diminuer leurs dépenses énergétiques liées à la quête de nourriture tant qu'elle est distribuée en abondance. Cette sédentarisation est probablement recherchée par certains gestionnaires cynégétiques, soucieux de disposer de gibier en abondance dès l'ouverture de la saison de chasse en battue (du 1^{er} octobre au 31 décembre). C'est à ce moment que l'on constate une surenchère entre territoires de chasse en matière de quantités distribuées.

Altération de la structure sociale

Le sanglier est une espèce particulièrement organisée d'un point de vue social.

Les relations de dominance sont clairement établies et, en temps normal, c'est la hiérarchie entre compagnies et entre individus qui régit l'accèsibilité aux ressources alimentaires. Si ces ressources sont omniprésentes en quantité, cette structure sociale risque de s'amenuiser puisque chacun en bénéficiera et la sélection naturelle ne jouera plus son rôle correctement (accession des dominés à la reproduction par exemple).³

Augmentation du taux de reproduction

Un nourrissage massif peut être assimilé à une abondante glandée. L'augmentation de la disponibilité alimentaire va engendrer des modifications dans la dynamique de population à plusieurs niveaux³⁻⁴⁻⁵⁻⁶ :

- diminution de la mortalité naturelle (notamment chez les marcassins et les animaux les plus faibles) ;
- diminution de l'âge de la maturité sexuelle. En effet, grâce au nourrissage en quantité élevée, les jeunes femelles vont atteindre un seuil de poids (35-40 kg), nécessaire pour atteindre la puberté, plus rapidement qu'en l'absence de nourrissage. Ce seuil est généralement atteint avant 1 an en cas de nourrissage et vers 1,5 à 2 ans dans le cas contraire ;
- réduction de l'anœstrus des femelles. Les laies mettent bas, en conditions naturelles, au printemps. S'ensuivent une période d'allaitement puis une période de repos sexuel (anœstrus) avant la période de rut (en début d'hiver). Un nourrissage excessif, au même titre qu'une glandée abondante, aura pour conséquence une réduction de la période d'anœstrus et une période de reproduction anticipée (vers septembre-octobre). Les mises-bas ont alors lieu en

hiver et certains auteurs estiment que trois portées seraient possibles en deux ans à cause de ce phénomène.

Cependant, le nourrissage n'est sûrement pas la cause unique de l'explosion démographique observée actuellement en Région wallonne. La douceur des derniers hivers, la fréquence élevée des glandées ces dernières années, l'augmentation des surfaces de culture de maïs en Ardenne, la chasse sélective et les consignes de tir, visant à épargner les femelles, les lâchers massifs de sangliers (tant que cette pratique était encore autorisée)... sont autant de facteurs qui, combinés, peuvent expliquer le niveau élevé de densité observé aujourd'hui.

L'ACCROISSEMENT DES POPULATIONS

Pour la Région wallonne, on compte non seulement une augmentation de la population mais aussi une extension du territoire, l'espèce étant aujourd'hui également présente dans le Condroz. Au niveau des quantités, les chiffres sont éloquentes : depuis 1980, le sanglier enregistre un accroissement de ses populations de plus de 220 %⁷ ! On peut également lire dans le rapport d'activités 2004 de la DNF que les estimations de printemps 2003 font état d'une augmentation de 9,5 à 10 % des sangliers, pour une augmentation du taux de prélèvement de 2 à 2,5 %, à peine.

Cet accroissement n'est par ailleurs pas le seul fait de la Région wallonne puisqu'on remarque un mouvement similaire dans les pays voisins (Luxembourg, Allemagne, France...).

Les densités calculées sur base des comptages sont supérieures à 30 têtes aux mille

hectares boisés sur les deux-tiers du territoire de la Région wallonne (figure 2).

Les références

Mais que penser de ces tendances, valeurs absolues et densités ?

En 1988, FICHANT⁸ écrivait, en parlant des densités acceptables : « Dans les forêts riches en végétation de sous-bois, on peut tolérer sans dommage pour la forêt, (...) une densité de 15 à 20 sangliers aux 1 000 hectares avant les naissances. Par contre, dans les forêts résineuses denses, pauvres en végétation basse, la population ne devrait jamais dépasser (...) 10 à 12 sangliers aux 1 000 hectares avant les naissances. »

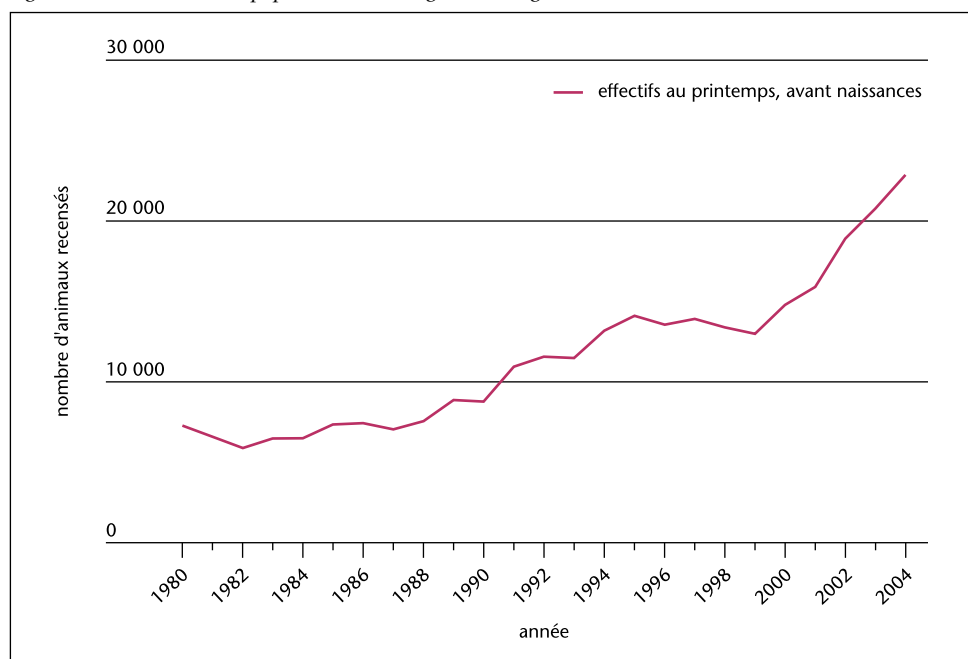
Au vu des valeurs relevées, nous nous trouvons largement au-delà des valeurs acceptables présentées par cet auteur et

cela quasiment pour l'ensemble du territoire de la Région wallonne. Cependant, et sans pour autant mettre en doute ces ordres de grandeur, il est extrêmement hasardeux de citer des chiffres de densité absolue. En d'autres mots, le nombre de sangliers peuplant un territoire n'est jamais connu avec précision.

Cependant, nous pouvons évaluer le niveau des populations à l'aide d'indicateurs de densité. En utilisant une méthode de dénombrement identique au cours du temps, nous pouvons comparer les valeurs obtenues et déterminer ainsi l'évolution de la densité (tendance à l'augmentation ou diminution).

Par exemple, une méthode de recensement efficace est la méthode de capture-marquage-recapture, utilisée notamment

Figure 1 – Estimation des populations de sangliers en Région wallonne de 1980 à 2004.⁷



en France et en Suisse²³⁻²⁴⁻²⁵. Toutefois cette méthode est lourde à mettre en œuvre. Une alternative, plus simple, est l'analyse poussée des tableaux de chasse. Elle peut être utilisée comme indicateur de l'évolution et de la structure de la population de sangliers, à effort de chasse constant.

Au lieu de considérer la densité absolue, nous pouvons également nous baser sur une densité relative. L'adéquation entre l'espèce et son habitat est alors prise en compte.

Les effets liés à la surdensité, présentés ci-dessous, sont autant d'indicateurs potentiels.

LES EFFETS LIÉS À LA SUR-DENSITÉ

Les dégâts aux cultures agricoles

Le risque le plus évident, également le plus préoccupant : les dommages aux cultures et aux prairies.

Il va sans dire que l'augmentation des populations se heurte à la limite des ressources alimentaires du milieu : si la forêt ne peut nourrir cette population, elle doit être suppléée par les cultures avoisinantes, ce qui explique la raison d'être du nourrissage.

L'impact sur le milieu forestier

Le sanglier n'est pas à l'origine de dégâts d'écorcement ou d'abrutissement comme les cervidés. Tout au plus, se frotte-il aux arbres après s'être souillé, pour se débarrasser de ses parasites.

Par contre, son comportement fouisseur peut engendrer des dégâts au niveau de la régénération des arbres. Cependant, cette accusation est controversée dans le monde scientifique. Certains auteurs s'accordent à considérer que le sanglier favorise la régénération des peuplements forestiers⁹⁻¹⁰, tandis que d'autres soutiennent le contraire¹¹⁻¹²⁻¹³. GROOT BRUINDE-RINK et son équipe¹¹ observent ainsi une corrélation négative entre, d'une part, la

Le comportement fouisseur du sanglier peut engendrer des dégâts au niveau de la régénération des arbres. Cette accusation est cependant controversée dans le monde scientifique. Certains auteurs considèrent que le sanglier favorise la régénération des peuplements forestiers, tandis que d'autres soutiennent le contraire.



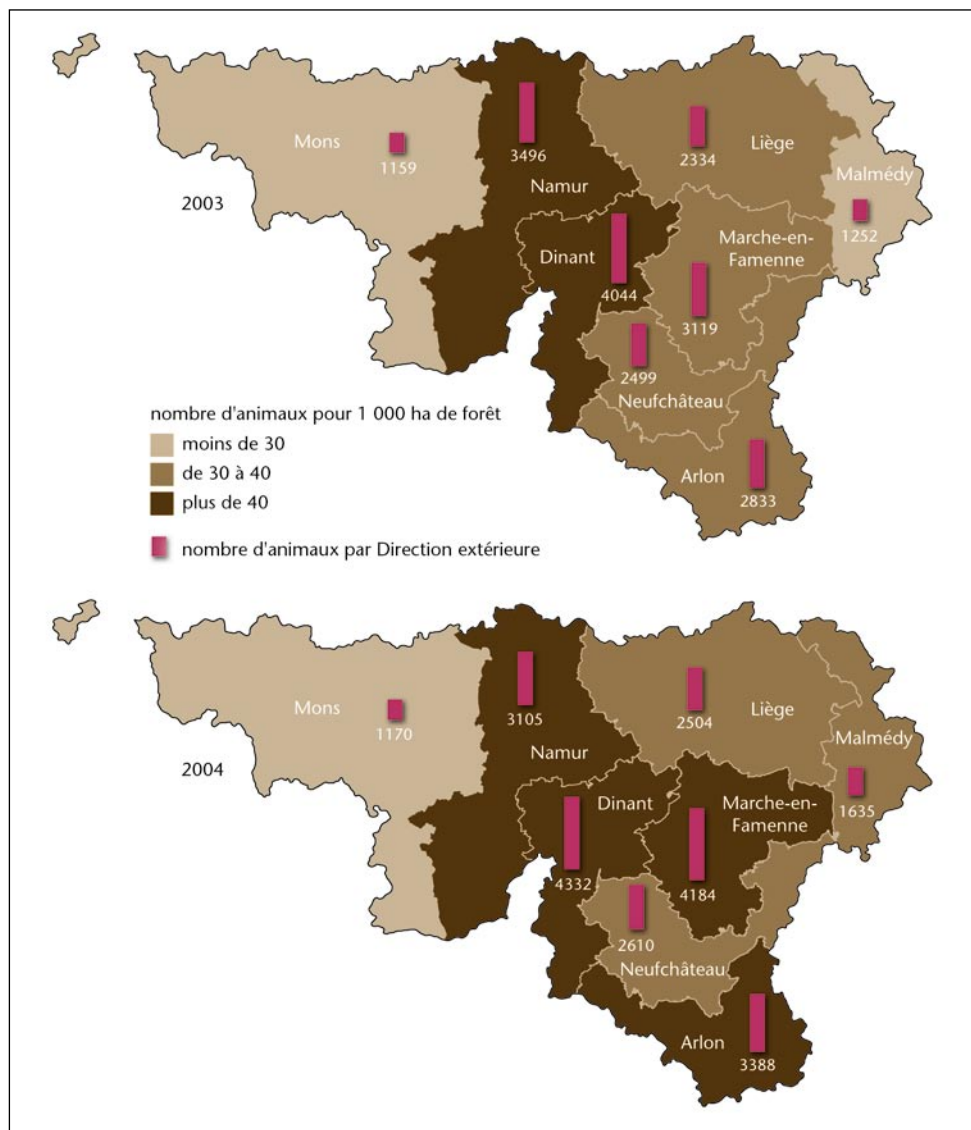


Figure 2 – Densité de sangliers par Direction extérieure de la DNF. Évolution du printemps 2003 au printemps 2004.⁷

régénération des chênes (*Quercus robur*, *Q. petraea* et *Q. rubra*) et celle du hêtre et, d'autre part, la fréquence de boutis.

Chez nous, des observations dans les cantonnements de Saint-Hubert, Nassogne,

Wellin, Bertrix, Marche-en-Famenne, Libin, Vielsalm et Paliseul font état d'arrachage et/ou de sectionnement de plants ou semis de hêtre. Le déterminisme d'un tel comportement n'est pas clair, mais ces dégâts ayant lieu principalement au prin-



Depuis avril 2005, un projet de recherche étudie le comportement du sanglier en vue d'apporter des éléments objectifs pour l'amélioration de la gestion de ses populations et de son habitat (Convention UCL-RW). Les déplacements de sangliers sur trois territoires pilotes sont suivis grâce à la télémétrie. Des sangliers sont équipés de colliers VHF ou GPS, ou d'oreillettes émettrices. Ici, deux jeunes verrats marqués fréquentent un lieu de nourrissage.

temps, on suppose qu'il s'agit de prélèvement de matériel pour l'élaboration des chaudrons.¹⁴

Enfin, le sanglier est friand de glands et de faînes... Bien plus friand de glands et de faînes d'ailleurs que de maïs.¹⁴⁻¹⁵⁻¹⁶⁻³⁻²

L'impact sur les espèces et les milieux naturels

Dans le cas de fortes densités, le sanglier est parfois rendu responsable de prédateurs sur des espèces, nicheuses au sol, menacées telles que le tétras lyre (*Tetrao tetrix*), portant ainsi atteinte à la biodiversité animale¹⁷⁻¹⁸. Il est vrai que son régime alimentaire comprend de la nourriture carnée. Font partie de son régime, les charognes et les invertébrés (insectes, myriapodes, annélidés...) majoritairement, mais il consomme également des œufs, oiseaux,

petits mammifères... La part carnée de son régime alimentaire varie en fonction du site d'étude, soit le plus souvent de 0,5 à 2 %, jusqu'à 19 %.¹⁵⁻¹⁹

NYENHUIS¹⁸ met en relation une diminution de la bécasse des bois avec une augmentation de la population de sangliers. Les résultats de l'étude effectuée par MÜLLER¹⁷ indiquent que le sanglier est un prédateur des nichées de tétras lyre. Sur cent attaques de couvées, vingt-quatre sont attribuées au sanglier.

Chez nous, une expérience pilote, menée dans le camp militaire de Lagland, n'a pas pu mettre en évidence l'impact négatif du sanglier. Les nids artificiels dans lesquels des œufs de caille avaient été disposés ont été la cible de renards et corneilles principalement.

Par ailleurs, certains effets du boutis peuvent être favorables à l'amélioration du sol et à la croissance végétale grâce à l'enfouissement de l'humus et à une meilleure aération du sol.²⁰⁻²¹

Des études objectives et bien documentées quant à l'impact du sanglier sur la biodiversité sont par ailleurs excessivement rares.²²

La dissémination de maladies contagieuses

Les fortes densités de population augmentent les risques de dissémination de maladies telles que la peste porcine, la maladie d'Aujeszky, la fièvre aphteuse... Ces risques sanitaires menaçant la population porcine domestique, l'enjeu économique est potentiellement important.

CONCLUSIONS

Avec le cerf et le chevreuil, le sanglier est évidemment l'un des trois ongulés sauvages qui a sa place dans les forêts wallonnes. La décision du Ministre ne vise pas l'espèce, mais, clairement, les excès de certains gestionnaires dans le nourrissage dissuasif qu'ils mènent sur leur territoire. L'interdiction pure et simple sur une faible portion du territoire wallon, n'aura de sens que si la mesure est appliquée dans les forêts communales et privées. Autrement, le risque de discrimination est élevé entre territoires de chasse voisins et des dérives sont encore possibles. Si la mesure ne peut pas être appliquée sur l'ensemble du territoire wallon, une mesure transitoire pourrait être l'autorisation de nourrir uniquement aux périodes les plus sensibles pour les dégâts, à savoir du printemps à l'ouverture de la saison de la chasse.

De cette manière, le nourrissage dissuasif remplirait certainement mieux sa fonction originelle. ■

BIBLIOGRAPHIE

- ¹ VASSANT J., JULLIEN J.M., BRANDT S. [1987]. Réduction des dégâts de sangliers sur blé et avoine en été : étude de l'efficacité de l'épannage de maïs grain en forêt. *Bulletin Mensuel de l'ONC* 113 : 23-33.
- ² VASSANT L. [1994]. L'agrainage dissuasif : résultats d'expériences. *Bulletin Mensuel de l'ONC, numéro spécial* 191 : 101-105.
- ³ ANDRZEJEWSKI R., JEZERSKI W. [1978]. Management of a wild boar population and its effects on commercial land. *Acta Theriologica* 23(19) : 309-339.
- ⁴ POHLMAYER K., SODEIKAT G. [2003]. *Population dynamics and habitat use of wild boar in Lower Saxony*. Workshop on CSF, Hannover, Germany, 6 p.
- ⁵ KLEIN F., BAUBET E., LEDUC D., SAINT-ANDRIEU C., SAID S., FRECHARD C., VALLANCE M. [2002]. *La gestion du sanglier : des pistes et des outils pour réduire les populations*. ONCFS, 29 p.
- ⁶ SCHLEY L., ROPER T.J. [2003]. Diet of wild boar *Sus scrofa* in western Europe, with particular reference to consumption of agriculture crops. *Mammal Rev.* 33(1) : 43-56.
- ⁷ Cellule État de l'Environnement Wallon [2005]. *Tableau de bord de l'environnement wallon 2005*. Éd. Ministère de la Région wallonne-DGRNE, 160 p.
- ⁸ FICHANT R. [1988]. L'équilibre forêt-gibier. Comment gérer les populations animales et leur habitat. *Forêt Wallonne* 2 : 6-19.
- ⁹ KABUDI P., FETTER S., LIBOIS R.M., SCHUMACKER R., RUWET J.C. [1987]. Étude du régime alimentaire du sanglier (*Sus scrofa* L.) dans les Ardennes belges. *Cahiers d'Éthologie appliquée* 7(3) : 223-246.

- ¹⁰ FALINSKI J.B. [1986]. *Vegetation dynamics in temperate lowland primeval forest. Vol.1.* Dr W. Junk Publishers, The Netherlands, Dordrecht.
- ¹¹ GROOT BRUINDERINK G.W.T.A., HAZEBROEK E. [1996]. Wild boar (*Sus scrofa scrofa* L.) rooting and forest regeneration on podzolic soils in the Netherlands. *Forest Ecology and Management* **88** : 71-80.
- ¹² NOIRET O. [2001]. La régénération naturelle du hêtre. *Forêt Wallonne* n° 49-50, *Cahier Technique* **16** : 2-10.
- ¹³ HALLMANN S., DANIELS F.J.A. [2002]. Einfluss unterschiedlicher Wildbestände auf Kraut- und Mooschicht der Laubwälder des Luerwaldes (Niedersauerland). *Natur u. Heimat*. **62**(3-4) : 71-80.
- ¹⁴ LEYBAERT H. [2003]. *Étude du régime alimentaire automnal du sanglier (Sus scrofa L.) sur le massif forestier de Saint-Hubert par l'analyse des contenus stomacaux.* Travail de fin d'études, graduat en agronomie, orientation sylviculture, Haute Ecole Provinciale du Hainaut Occidental, 89 p.
- ¹⁵ DARDAILLON M. [1987]. Seasonal feeding habits of the wild boar in a mediterranean wetland, the Camargue (Southern France). *Acta Theriol.* **32** : 389-401.
- ¹⁶ CALENGE C., MAILLARD D., FOURNIER P., FOUQUE C. [2004]. Efficiency of spreading maize in the garrigues to reduce wild boar (*Sus scrofa*) damage to mediterranean vineyards. *Eur. J. Wildl. Res.* **50** : 112-120.
- ¹⁷ MÜLLER F. [2001]. Predation an Birkhuhn-Kunstenestern in der hessischen Hochrhön. Actes du Colloque Tétraz Lyre, Liège. *Cahier d'Ethologie* **20**(2-3-4) : 473-480.
- ¹⁸ NYENHUIS [1991]. cité dans SCHLEY L., ROOPER T.J. [2003]. Diet of wild boar *Sus scrofa* in western Europe, with particular reference to consupion of agriculture crops. *Mammal Rev.* **33**(1) : 43-56.
- ¹⁹ MAUGET R., CAMPAN R., SPITZ F., DARDAILLON M., JANEAU G., PEPIN D. [1984]. Synthèse des connaissances actuelles sur la biologie du Sanglier, perspectives de recherche. In : Symposium international sur les sangliers. *Colloque INRA* **22** : 15-50.
- ²⁰ SINGER F.J., SWANK W.T., CLEBSCH E.E.C. [1984]. Effects of wild pig rooting in deciduous forests. *J. Wildl. Manage.* **3**(48) : 464-473.
- ²¹ LACKY M.J., LANCIA R.A. [1986]. Effects of wild pigs on beech growth in Great Smoky Mountains National Park. *J. Wildl. Manage.* **4**(50) : 655-659.
- ²² MARECHAL C. [2005]. *Évaluation de l'impact des populations de sanglier sur la biodiversité. Synthèse bibliographique, vérification de la pertinence des outils législatifs et de gestion. Élaboration d'une méthodologie d'étude de terrain.* Convention Région Wallonne-Ulg, 56 p.
- ²³ BAUBET E., Comm. Pers.
- ²⁴ FISCHER C., Comm. Pers.
- ²⁵ MAGNIEN F. [2000]. *Le sanglier - aménagement, gestion, chasse.* Éd. du Gerfaut, Paris, 260 p.

MICHEL BAILLY

m.bailly@foretwallonne.be

Forêt Wallonne asbl

Croix du Sud, 2 bte 9

B-1348 Louvain-la-Neuve

PRÉVOT CÉLINE

ext.prevot@mrw.wallonie.be

Convention UCL-RW :

« Gestion des ongulés sauvages
en Région wallonne »

avenue Maréchal Juin, 23

B-5030 Gembloux